

GAEC DU MESELOT
Monsieur ROBIN Raphaël
2 Rue du Meselot
70240 Calmoutier
Siret : 52110551000015

Salimata SPINATO
IROLA Environnement
160 avenue du Général Leclerc
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

À Calmoutier, le 6 février 2026

Objet : Autorisation pour mandat de dépôt de dossier sur la plateforme GUN Environnement
Référence : Mandat_2025_AVT59_GAEC DU MESELOT

Madame,

Par cette présente, je vous donne autorisation valant mandat pour le dépôt de notre demande de déclaration pour notre projet de forage sur la commune de Calmoutier (70240).

Par la même occasion, je donne autorisation de transmettre les copies, ou toute information utile au Service Instructeur et ou de la Préfecture de Haute-Saône.

Pour toute information complémentaire, je me tiens à votre disposition.

Cette attestation a été faite pour servir ce qui est de droit.

GAEC DU MESELOT
Monsieur ROBIN Raphaël



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des collectivités
territoriales et du cadre de
Vie

Bureau du cadre de vie
et des enquêtes publiques

Référence

LG/LG

Affaire suivie par

Mme LACOU Guilaine

03.84.77.71.41

guilaine.lacou@haute-
saone.gouv.fr

**INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
RECEPISSE DE DECLARATION**

(Document à conserver)

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE

VU le code de l'environnement – partie législative et réglementaire – livre V titre 1^{er} relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le récépissé de déclaration délivré le 05 juin 2002 à M. Eric ROBIN pour l'exploitation d'un élevage bovin de 45 vaches laitières, 98 jeunes bovins sur le territoire de la commune de CALMOUTIER ;

VU la déclaration parvenue en préfecture le 25 mai 2012, complétée le 30 mai 2012, par laquelle le GAEC de Meselot, représenté par M. Eric ROBIN, fait connaître l'exploitation d'un élevage bovin composé de :

- **50 vaches laitières (classable),**
- **56 bovins à l'engraissement (classable),**
- 55 jeunes bovins (non classable)
- 1000 m³ de stockage de fourrage (non classable),

sur le territoire de la commune de CALMOUTIER – Section ZD, parcelle n° 55 ;

CONSIDERANT que cette exploitation est définie dans la nomenclature des installations classées sous les rubriques **n° 2101-2d** (de 50 à 100 vaches laitières), **n° 2101-1c** (de 50 à 200 veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement) et que son stockage de fourrage, compte tenu de la capacité totale déclarée, est soumis aux dispositions du règlement sanitaire départemental ;

DELIVRE RECEPISSE

Au GAEC de Meselot, représenté par M. Eric ROBIN
de sa déclaration susmentionnée.

L'exploitant devra se conformer aux prescriptions de l'arrêté du 7 février 2005 annexées au présent récépissé.

L'administration se réserve le droit de prescrire ultérieurement toutes mesures qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publiques.